

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 JUILLET 2011 – 20 h

Etaients présents : Alain JACQUOT – Gérard BRIE – Hervé DUBOIS-DUNILAC – Jean-Bernard CUENOT – Francis COMBEL – Dominique FIATTE – Marinette MASSON – Jacques LOUVET – Pierre JOUFFROY – Daniel BRULET.

Excusée : Cécile DORBON

Après lecture par le Maire, le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DU MAIRE

❑ Travaux en cours : Restructuration des bureaux de la mairie

La partie maçonnerie est terminée. Les plaquistes vont intervenir. Pour l'instant petite avance dans le calendrier.

❑ Prochaine réunion du Conseil Municipal

Une réunion a été programmée le 21 juillet pour décision finale sur les propositions de schéma de coopération intercommunale. Le Maire informe que cette réunion peut être évitée si les délibérations interviennent ce soir. C'est en effet la 3ème fois que le sujet est porté à l'ordre du jour.

1. SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

1a. Fusion Sivos Henri Lamarche/Sivu des Combottes

Le Maire informe que le comité syndical du Sivos a délibéré le 22 juin contre la fusion des deux syndicats et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer à ce sujet déjà évoqué en conseil municipal les 14 mai et 16 juin.

Par 8 voix pour, 2 abstentions, l'assemblée déclare s'opposer à la fusion du Sivos Henri Lamarche avec le Sivu des Combottes. Cette fusion est jugée sans intérêt si la carte scolaire n'est pas remise en cause. De plus le Conseil Municipal tient à conserver le Sivos pour une bonne gestion de proximité de son établissement scolaire.

1b. Dissolution du Sivu de la Poste

Le 28 juin le Sivu de gestion du bâtiment administratif de la Poste s'est prononcé en faveur de la dissolution avec reprise de l'immeuble 52 grande rue par la Commune de ROULANS au prix estimé par les Domaines soit 100 000 € et avec frais à la charge de l'acquéreur.

Après discussions et présentation des tableaux de projection financière, le Conseil Municipal adopte cette même décision à l'unanimité avec partage du produit de la vente à chacune des 15 communes membres au prorata de leur nombre d'habitants. Il en sera de même pour l'excédent ou le déficit de clôture des comptes du Sivu.

1c. Syndicat de Saint-Hilaire

Le Syndicat des Eaux de Saint-Hilaire s'est prononcé contre son regroupement avec d'autres syndicats. Le Conseil Municipal, par 8 voix, 2 abstentions, vote dans ce même sens.

1d. Fusion C. C. V. A./Communauté Communes La Bussière

Le Maire communique les dernières informations connues sur ce dossier : la durée du versement de supplément de DGF en cas de fusion passe de 2 à 5 ans ; Vennans et Naisey ont délibéré contre et la CCVA, quant à elle, se prononcera le 20 juillet.

Compte tenu qu'il n'y aura probablement pas de nouveaux éléments d'ici là, le Maire propose d'annuler la réunion prévue le 21 et de délibérer dès ce soir :

Après discussions, l'assemblée décide de se positionner comme suit :

- par 4 voix contre, 3 pour et 3 abstentions, l'assemblée se prononce CONTRE la fusion de la Communauté de Communes Vaîte-Aigremont avec la Communauté de Communes de la Bussière car le Conseil Municipal déclare attendre autre chose,

- par 7 voix pour et 3 abstentions, l'assemblée se déclare être favorable à l'étude d'un rapprochement avec la communauté de communes du Pays Baumois,

- par 8 voix pour et 2 abstentions, les conseillers municipaux déclarent être favorables à une recomposition géographique du secteur avec un périmètre plus adapté.

2. VENTE DE TERRAIN A M. LESSERTEUR

Le Maire rappelle que le sujet a été évoqué le 7 avril dernier et qu'une visite sur le terrain a eu lieu le 9 avril. Il demande donc à l'assemblée de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Après discussions, le conseil municipal donne son accord pour la vente de la parcelle communale mitoyenne de la propriété de M. Lesserteur, 12 rue Perreçiot au prix qui sera estimé par le service des Domaines. Le Maire est mandaté à cet effet.

3. VALIDATION DES SERVICES IRCANTEC MAIRET VALERIE ET VERSEMENT AU COLLEGE D'AIGREMONT

Validation de services

Le Maire informe que Valérie MAIRET, fonctionnaire, a demandé la validation des services Ircantec qu'elle a effectués en Mairie de Roulans (32 jours en 1990/1991) et au Syndicat Scolaire Roulans-Marchaux - S. S. R. M. - (17 jours en 1989/1990).

La Commune doit donc prendre en charge les cotisations correspondantes soit 328,16 € dont 150,69 € pour le S. S. R. M.

Versement Excédent S. S. R. M. au Collège d'Aigremont

Le Maire informe également qu'une nouvelle recette de 1599 € a été reçue en 2011 pour le Syndicat Scolaire Roulans-Marchaux (supplément familial). Il propose donc de verser ces fonds au Collège d'Aigremont comme prévu déduction faite des 150,69 € ci-dessus soit la somme de : 1448,31 €.

Le Conseil Municipal accepte ces 2 décisions à l'unanimité.

4. ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR

Jean-Bernard CUENOT présente les différents devis qu'il a sollicités pour la fourniture et pose d'un défibrillateur, dépense prévue au budget 2011 pour 2500 € ttc. La question est de savoir quel matériel retenir : intérieur, extérieur, fixe ou mobile.

Après discussions, le conseil municipal donne son accord pour l'achat d'un matériel fixe à installer à l'extérieur - probablement à l'espace culturel - avec contrat de maintenance et dans la limite du crédit budgétaire.

5. AFFAIRES JUDICIAIRES EN COURS

5. 1. Contentieux Rue Champ Picot

Le Tribunal a donné raison à la Commune qui reste dans l'attente des pièces écrites en date du 16 juin dernier.

5. 2. CU a - Terrains Rue Perreçiot

L'avocat de la Commune, Maître SUISSA, conseille de ne pas faire appel dans ce dossier ; la commune ayant peu de chance de l'emporter.

Les interrogations de la municipalité sont nombreuses concernant cette affaire car la commune se trouve condamnée alors qu'elle n'a fait que suivre les recommandations de l'Etat en signalant les zones de danger (pipeline) sur un simple certificat d'urbanisme d'information.

Le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de l'avocat et de ne pas faire appel. Le dossier sera transmis à la Préfecture, la Direction Départementale des Territoires et au Cabinet Terreaux.

5. 3. Contentieux avec H. D. L.

L'affaire suit son cours très lentement. Copie d'une lettre de M. CHARNASSE au Tribunal vient d'être reçue en Mairie. Les conseillers municipaux déclarent qu'ils s'opposeront au Versement de la subvention de la CCVA à HDL.

Le Maire,
A. JACQUOT